

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Superflex 41 Komp. B**

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10489-b/8

Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine  C,  Xn; R 21/22-34-43-52/53	25 - 50%
CAS: 25620-58-0	Triméthylhexan-1,6-diamin  C,  Xn; R 22-34-43-52/53	10 - 20%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique  Xn; R 20/22	10 - 20%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)  Xi,  N; R 36/38-43-51/53	5 - 10%
CAS: 26447-14-3 EINECS: 247-711-4	1,2-époxy-3-(tolyloxy)propane  Xn,  Xi,  N; R 38-43-68-51/53	2 - 5%
CAS: 1760-24-3 EINECS: 217-164-6	3-(2-Aminoethylamino)-propyltriméthoxysilan  Xi; R 41-43-52/53	2 - 5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



C Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 1)

R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :
Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

F
(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Équipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 3)

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	aminée

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

Point d'inflammation: > 100°C (DIN ISO 2592)**Température d'inflammation :** 400°C (DIN 51794)**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion:**

inférieure :	1,2 Vol %
supérieure :	13,0 Vol %

Pression de vapeur à 20°C: 2 hPa**Densité à 20°C:** 0,98 g/cm³ (DIN 51757)**Masse volumique:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :**

insoluble

valeur du pH: Non applicable.**Viscosité :**

dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 4)

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation**Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit)	
25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin			
Oral	LD50	910 mg/kg (rat)	
100-51-6 Alcool benzylique			
Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	4178 mg/l (rat)	
25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)			
Oral	LD50	11400 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)	
26447-14-3 1,2-époxy-3-(tolyloxy)propane			
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)	

Effet primaire d'iritation :**de la peau** : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.**des yeux** : Effet fortement corrosif.**Sensibilisation** : Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Autres indications** : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 5)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :
Mobilité et potentiel de bio-accumulation :
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Bioakkumulation 0,79 log Pow (-)

100-51-6 Alcool benzylique

Bioakkumulation 1,1 log Pow (-)

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)

Bioakkumulation 3,5 - 4 log Pow (-)

Effets écotoxiques :
Toxicité aquatique :
Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EC 10/18h 1120 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/24h 42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

EC50/72h 37 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))

LC50/48h 185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC50/96h 110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebraabärbling))

100-51-6 Alcool benzylique

EC 10 658 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/24h 400 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

EC50/96h 640 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))

LC50/48h 646 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC50/96h 10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))

460 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)

EC50/24h 1,1 - 3,6 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

EC50/96h 220 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

LC50/96h 1,5 - 7,7 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:
Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
100-51-6 Alcool benzylique

EC 50 (3h) 79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Autres indications :
100-51-6 Alcool benzylique

BSB (5) 1550 mg O2/g (-)

Indications générales :

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

8 (C7) Matières corrosives.

Indice Kemler :

80

No ONU:

2735

Groupe d'emballage :

III

Etiquette de danger

8

Désignation du produit :

2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES,
N . S . A . (I S O P H O R O N E D I A M I N E ,
T R I M É T H Y L H E X A M É T H Y L È N E D I A M I N E S)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

8

No ONU:

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-A,S-B

Marine Pollutant:

Non

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 7)

Désignation technique exacte :

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(I S O P H O R O N E D I A M I N E ,
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :

8

No ID UN :

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

Désignation technique exacte :

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(I S O P H O R O N E D I A M I N E ,
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



C Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Trimethylhexan-1,6-diamin

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)

1,2-époxy-3-(tolyloxy)propane

3-(2-Aminoethylamino)-propyltrimethoxysilan

Phrases R :

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(suite page 9)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 41 Komp. B

(suite de la page 8)

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**